

ABONNEMENTS:

Un an (Suisse) Fr. 4. —
Six mois » » 2. 50
Trois mois » » 1. 50
Etranger: Port en sus

AVEC BULLETIN OFFICIEL:

Un an . . . Fr. 5. 50
Six mois . . . » 3. 50
Trois mois . . . » 2. —

NOUVELLISTE VALAISAN

ANNONCES:

La ligne ou son espace
Valais 15 cent. — Suisse 20 cent.
Etranger 30 cent.
Réclames: 50 cent. la ligne.
Minimum p^r une annonce 75 cent.
Les annonces et réclames sont re-
çues exclusivement par l'agence de
publicité Haasenstein & Vogler, Sion,
Lausanne, Montreux, Genève, Fri-
bourg, etc. et au Bureau du Journal.
Rédaction, Administration, Bureau du Journal
ST-MAURICE
Téléphone — Téléphone

Journal du Matin, paraissant à ST-MAURICE, le MARDI, le JEUDI et le SAMEDI

Pas un Sou

La question de l'aviation militaire a été portée devant le Conseil national.

M. Hoffmann a déclaré que la Confédération ne ferait rien officiellement, voulant attendre les expériences des autres nations et la perfection nécessaire des appareils avant de prendre une décision et d'engager le pays dans des dépenses nouvelles.

Ça, c'est le langage de la sagesse et du bon sens.

Malheureusement, M. le Conseiller fédéral Hoffmann ne l'a pas tenu jusqu'au bout.

Il ne veut pas d'imprudences financières dans son entourage, estimant sans doute qu'elles surabondent déjà, mais il les encourage, il les autorise du côté de l'initiative privée.

Dans un discours renversant d'illogisme, il a, en effet, félicité le groupe d'officiers qui venait de lancer l'idée d'une souscription nationale pour doter la Confédération d'appareils d'aviation militaire.

Il serait difficile de se montrer plus inconséquent.

Que ce soit pas souscription ou sous une rubrique du budget, n'est-ce pas toujours notre argent, l'argent du peuple qu'on demande?

Et si cet argent risque d'être dépensé en pure perte, comme M. le Conseiller fédéral Hoffmann l'a laissé entendre, on n'a pas plus le droit d'autoriser une souscription que de se servir des ressources du budget.

La vérité est ailleurs.

Certes, nous croyons à la perfectibilité imminente des appareils d'aviation, mais même tels qu'ils sont actuellement, avec leurs défauts et leur insécurité, ils peuvent rendre de grands services.

Le Département militaire fédéral sait cela, mieux que vous et nous, et, depuis longtemps, il désire posséder des oiseaux humains dans ces immenses cages que sont nos casernes.

Une difficulté se dresse: l'argent.

Le budget militaire est enflé comme le ventre d'un hydropique.

Et l'on n'ose pas serrer la vis un peu plus fort, tondre le mouton d'un peu plus près.

Les Chambres, aplaties cependant comme des punaises, pourraient renâcler sous la pression de l'opinion publique, et un mouvement référendaire pourrait se dresser à l'horizon.

On a peur et l'on a raison d'avoir peur.

Et c'est pourquoi on a trouvé ce biais d'une souscription nationale qui n'est pas autre chose, en somme, qu'un impôt volontaire déguisé et détourné.

Cette souscription laissera froids nos lecteurs, et ils ne donneront pas un sou.

Comment, sur un budget militaire de 50 millions et plus, l'on ne peut pas distraire 500 mille francs pour l'achat d'appareils d'aviation!

A qui fera-t-on avaler cette bourde?

Sans parler du scandale financier des fortifications, qui est quasi un scandale classé, nous signalerons le fait que, dernièrement, l'on a dépensé follement et bêtement quelque chose comme 600 mille francs pour changer les numéros et les pompons de notre troupe.

Interrogez les vrais militaires, les officiers qui ont le métier dans le cœur et dans l'âme, ils vous diront tous que

c'est là une réforme stupide et de l'argent jeté.

Six cent mille francs dépensés à emmener les hommes pendant deux jours n'eussent-ils pas suffi à acheter une quinzaine de beaux appareils d'aviation!

Favoriser la souscription dans ces conditions, ce serait donner une prime au gaspillage et créer un précédent extrêmement dangereux pour les deniers publics.

La charité privée est chose sainte. Réservons-la précieusement pour les jours d'épreuve, pour les jours de misère et de calamité où chacun se fait une joie de sécher une larme sur les joues des mères et de provoquer le sourire sur les lèvres des tout petits enfants!

Ch. SAINT-MAURICE.

Les plus grandes Vaches du Monde

Ce n'est pas sans une certaine émotion qu'on lit dans la *Revue laitière du Pacifique*:

« Nous apprenons avec un vif regret la mort de la vache *Teake Lyons*, de la race Holstein-Frise, juste au moment où cette admirable bête donnait les plus légitimes espérances.

Si elle avait vécu jusqu'à la fin de l'année, elle se serait classée parmi les plus grandes vaches du monde. Mais le destin en a décidé autrement. »

Pauvre bête! Le Destin n'est presque jamais juste, on le sait trop.

Mais, demanderont les agriculteurs qui nous lisent, en quoi donc la vache *Teake Lyons* méritait-elle d'être ainsi pleurée par la presse spéciale de la laiterie Ouest-américaine?

C'est, dit-on, qu'elle a donné, en neuf mois moins sept jours de lactation, 9.652 litres de lait et 328 kilos de matière grasse.

« Il n'est pas téméraire de supposer, ajoute le journal californien, que si elle avait vécu son année, cette extraordinaire laitière eût donné dans les 100 kilos de beurre. Quand on songe que, pendant le troisième mois de la lactation, l'étonnante bête a fourni mille litres de lait! C'est grand dommage qu'elle n'ait pu terminer sa carrière. Hélas! il faut s'incliner devant de tels arrêts. »

Inclinons-nous.

Sûrement les chiffres que publient le confrère plongeront dans l'admiration les spécialistes de notre vieille France.

Chez eux, notamment dans le rayon des laiteries du Poitou et des Charentes, où dominent les vaches de la remarquable race parthenaise, on est plus modeste. On considère comme une merveilleuse machine de production laitière la vache qui donne, en dix mois, 4.500 litres de lait et 290 kilos de matière grasse.

Mais, en Amérique, tout est plus fort qu'ailleurs. De plus, les exploits de *Teake Lyons* sont signalés en Californie, pays de cognac légendaire.

Les vaches de l'oncle Sam sont les premières du monde. *It's a fact*, comme dit maître Sam lui-même: c'est un fait.

ECHOS DE PARTOUT

Luxe pour pauvres. — Mrs Lars Anderson, femme du ministre des Etats-Unis à Bruxelles, a décidé de tenter une expérience assez singulière et en tout cas, d'une entière nouveauté.

Elle va donner l'hospitalité pendant 10 jours, dans sa magnifique propriété de Brookline (Massachusetts), à des groupes de 20 ouvrières à la fois. Pendant leur séjour au château de Mrs Anderson, les jeunes filles jouiront de tous les raffinements du luxe. Des femmes de chambre seront mises à leur ser-

vice. Elles auront à leur disposition des automobiles et des chevaux pour se promener dans le parc et les jardins de la propriété et des bateaux pour naviguer sur le lac. Leurs repas, qui leur seront servis dans la grande salle à manger du château, dans la plus coûteuse porcelaine et sur des nappes du linge le plus fin, seront l'œuvre d'un chef français réputé. Tous les appartements de l'immense résidence leur seront ouverts. En un mot, elles seront traitées et pourront agir à comme si la propriété leur appartenait.

Contrairement à l'opinion la plus répandue, Mrs Anderson estime que cette excursion dans le domaine des jouissances que procure la fortune élèvera l'idéal des jeunes ouvrières et stimulera leur ambition.

Est-ce vraiment cela? La tentative de Mrs Lars Anderson peut partir d'un bon naturel: elle est malencontreuse et témoigne, chez cette excellente dame, d'une singulière absence de discernement. Rentrées à leur atelier, les millionnaires de 10 jours n'y retrouveront que le dégoût de leur condition véritable. Chacun son métier!

Société d'histoire de la Suisse romande. — L'assemblée générale aura lieu, sous la présidence de M. Th. Dufour, vice-président, le mercredi 12 juin, à Lausanne, au palais de Rumine (salle Tissot), à 10 h. 30, avec l'ordre du jour suivant: Opérations statutaires: nomination du président et d'un membre du comité. — Notice générale sur B. van Muyden et R. Rahn. — L'œuvre historique de B. van Muyden, par B. de Cérenville. — Un chapitre de l'histoire des écoles vaudoises, par M. Reymond. — Le cimetière mérovingien de St-Sulpice, par A. de Molin. A 1 h. dîner à l'hôtel du parc à Ouchy.

Pouvoir absorbant des litières. — De toutes les matières employées comme litières, pour un même poids, la tourbe est celle qui absorbe le plus de liquide. Petermann Fleischer et Wolff ont dressé, à ce sujet, le tableau comparatif suivant:

100 kg. de genêts retiennent 111 litres; 100 kg. de bruyère, 190 litres; 100 kg. de fougère, 212 litres; 100 kg. de paille de blé, 254 litres; 100 kg. de paille de seigle, 389 litres; 100 kg. de tourbe, 895 litres.

La quantité de liquide que la tourbe peut absorber a été estimée de 8 à 10 fois son propre poids, tandis que pour la paille on compte en général 3 ou 4 fois.

Pour se débarrasser de l'odeur des linoléums. — Cette odeur persiste assez longtemps dans les pièces où l'on vient de poser les tapis.

Voici un procédé dont nous avons pu constater l'efficacité. Passer sur le linoléum une éponge ou un tapis imprégné d'eau de Javel diluée au dixième. On laisse une nuit, toutes portes et fenêtres closes; le lendemain on aère et on passe sur les surfaces séchées, en s'y prenant de même façon, un léger badigeon avec de l'eau contenant 10 % de bisulfite sodique. On laisse encore une nuit la pièce bien fermée; le lendemain on lave plusieurs fois à grande eau.

Lettres anonymes. — Le Tribunal de police du district d'Avenches a condamné à 60, 40 et 30 jours de réclusion et aux frais, deux mères de famille d'Avenches, dont l'une a huit enfants, et une jeune fille de dix-sept ans, reconnues coupables, les premières d'avoir dicté, la troisième d'avoir écrit sous dictée d'odieuses lettres anonymes à de nombreuses personnes d'Avenches. Treize de ces dernières étaient plaignantes. Une douzaine de témoins ont déposé. L'enquête remplissait deux cents pages. MM. Pierre Burnier, licencié en droit, à Lausanne; Norbert Bosset, avocat à Avenches, Henri Fischer, avocat, à Yverdon, ont prononcé d'intéressants plaidoyers, écoutés avec une attention passionnée par un nombreux auditoire où l'on regretterait de voir trop de jeunes gens et trop de jeunes filles dont la place était partout ailleurs que là et dont la présence aux débats n'aurait pas dû être tolérée.

Simple réflexion. — Toujours du bonheur n'est plus du bonheur; mais toujours de la peine est encore de la peine.

Curiosité. — Aux îles Sandwich et aux Nouvelles-Hébrides les plateaux coralliens atteignent parfois jusqu'à 500 mètres d'altitude. Ils sont constitués par les mêmes espèces de corail et de coquilles que celles qui vivent au niveau de la mer.

Pensée. — Les vertus sont trop souvent des

trésors inconnus; la première condition pour les utiliser est de découvrir leur mystérieuse cachette.

Mot de la fin. — Tout le monde sait que vous êtes un individu de sac et de corde... — Hélas! non, pas de sac.

Grains de bon sens

Plongeur en droit

Un tout petit fait-divers, c'est parfois comme une lucarne ouverte sur la détresse humaine. Telle est l'aventure de Michel Gobeski. On arrête cet homme chez un antiquaire à qui il avait dérobé un bronze. Le délinquant est interrogé. C'est une épave sociale. Docteur en droit, Michel Gobeski est aujourd'hui plongeur.

Etre plongeur, ce n'est pas être pêcheur de perles, d'éponges ou scaphandrier. Le plongeur lave la vaisselle et les verres dans les restaurants. Son art est sommaire et on ne lui demande que de ne pas craindre le contact de l'eau. Mais la plongerie est comme le bâtiment: elle ne va pas toujours, et alors, comme il faut vivre, le plongeur en droit va butiner chez le marchand de vieilleries, parce que c'est moins dangereux que d'agresser un garçon de recettes ou d'arrêter les autos.

C'était bien la peine, direz-vous, de cueillir les lauriers universitaires pour aboutir à ce résultat. Là n'est pas la question. La question est tout à l'envers, au contraire. Vous pensez bien que Michel Gobeski n'a pas conquis ses diplômes juridiques dans le seul but de rincer plus tard la vaisselle des gens qui ont bien déjeuné. Il avait dessein de devenir un avocat avec causes ou un officier ministériel. Il n'est rien qu'un malheureux, et toute sa science du droit ne lui sert qu'à se savoir condamné d'avance.

Il n'est pas le seul dans son cas, du moins comme diplômé sans emploi. On connaît une foule de triomphants lauréats devenus chiffonniers ou ramasseurs de mégots. Les carrières libérales sont encombrées, et l'on continue à gaver de savoir des générations entières vouées ainsi, par l'instruction à outrance, à la médiocrité misérable, sinon au paupérisme absolu.

Trop de docteurs et de licenciés, trop d'avocats et de notaires, trop de médecins. Et, sans cesse, les Universités en augmentent le nombre. C'est une crise qui ira s'accroissant. Titres en poche, cette élite intellectuelle se compose de faméliques, de résignés admirables ou de révoltés dangereux à la recherche d'une position.

On a dit à tous ces jeunes gens: « Vous voilà, grâce à vos parchemins, d'essence supérieure; tous les chemins vous sont ouverts. » Et c'est un mensonge. Les chemins sont fermés ou tellement encombrés qu'on s'y écrase pour mourir de faim.

On n'y trouve pas, à son gré, des places de plongeur, et, pour résister au mal, on ne peut même plus s'appuyer sur la douce ignorance.

E. Th.

LES ÉVÉNEMENTS

Le parti libéral belge jugé par un chef socialiste

Un rédacteur du XX^{me} siècle s'est présenté chez le sénateur socialiste M. Edmond Picard pour lui demander son sentiment sur le résultat du scrutin. Le chef socialiste s'est très obligeamment soumis au supplice de l'interview:

— Vous venez m'interroger sur le Sedan doctrinaire. Je suis étonné, comme tout le monde, des proportions qu'a prise la victoire du parti catholique.

Je dis doctrinaire ou si l'on préfère libéral parce que c'est lui en réalité le vaincu. Le socialisme pour qui j'ai voté à Bruxelles parce qu'à Bruxelles il n'y avait pas la sottise ou la dérision du cartel, a sa destinée fatale à laquelle on n'échappera pas, je le crois. Il est dans le courant de l'Histoire et ceux qui n'ont pas mon grand âge en verront probablement le triomphe.

Ce qui m'a étonné aussi, c'est l'incroyable importance que l'on a attachée à mon article de la « Chronique ». D'une part, on m'appelait quantité négligeable, vieille ganache, radoteur sénile et, d'autre part, on fait de mon écrit un des facteurs principaux de la lutte électorale. Ce fut très curieux et vraiment flatteur pour moi que de devenir ainsi un des « outsiders » de la bataille. Comme ce n'est en général que par hasard que nous tombons sur la vérité, le hasard cette fois a bien servi mes prévisions.

J'ajouterais pourtant qu'elles ne me semblaient pas bien difficiles à qui observe avec attention la psychologie belge que les extravagants politiques négligent constamment, confondant l'esprit de la nation avec leur fantaisie personnelle.

On ne dira jamais assez que la Belgique est de par son évolution historique un peuple de moyenne mesure, de « middelmate », c'est-à-dire de modération et de transaction entre les extrêmes. Cette pensée devrait constamment être le directeur du gouvernement chez nous. Si le parti clérical, n'abusant pas de sa victoire, sait observer cette règle dans tous ses actes, il en a encore pour longtemps et c'est, d'après moi, parce qu'il l'a observée en ces derniers temps qu'il a si brillamment réussi.

C'est aussi parce que notre nation redoute les excès de certains socialistes qui sont loin de représenter notre masse ouvrière. Le parti libéral depuis plusieurs années n'a plus d'idéal, tandis que les deux autres en ont chacun un, servi par une puissante organisation.

Le parti libéral n'a pas de programme social; il n'a qu'un programme anticlérical et cela ne suffit pas. Il se dit partisan du suffrage universel et de l'instruction obligatoire. Ce sont là de simples moyens; ce qu'il faudrait dire, c'est l'usage qu'il en fera. Et, sur ce point, il est muet.

Je crois que petit à petit, le parti libéral disparaîtra. Il sera résorbé soit à droite par les catholiques, soit à gauche par les socialistes.

Il est peut-être un peu tôt au lendemain de l'élection pour donner l'avis que vous me demandez. Dans les périodes électorales, a dit Taine, les policiers retournent à l'état sauvage. C'est une saison de « rut ». On vient d'en avoir un tumultueux exemple.

N'importe. Pour ma part, je suis déçu. J'aurais voulu voir à l'œuvre un ministère libéral-socialiste et assister au spectacle de ces deux fluides ennemis essayant de gouverner en accord.

J'ajoute une dernière réflexion. Actuellement, partout dans les peuples de race européenne, la politique doit être économique. Si les politiciens ne le comprennent pas, la masse de chaque nation le veut avec intransigeance. La victoire catholique a été faite en grande partie de ce sentiment. On a compris, si je ne me trompe, qu'un changement de gouvernement allait ouvrir une ère d'incertitudes, de luttes, de tracasseries comme dans un mauvais ménage. Le pays n'a pas voulu de cela et il a donné une leçon impitoyable aux « politicards ».

Le premier gros combat

Le combat de Zanzour est certainement le plus important qui ait été livré aux environs de Tripoli au point de vue de la durée de l'action et du nombre des combattants. Les forces italiennes comprenaient 14.000 hommes d'infanterie, 40 pièces d'artillerie et une brigade de cavalerie. Le premier contact a eu lieu à 4 h. 45 du matin, les derniers coups de feu ont été tirés à 5 h. du soir. Un dirigeable et deux aéroplanes ont participé à l'opération, mais le vent les a obligés de rentrer bientôt au hangar. Le général Caneva, commandant en chef, et le général Frugoni, commandant du corps d'armée, avaient pris place sur l'observatoire dressé dans la redoute la plus avancée de Gargarech. La chaleur était forte; mais le sirocco suffocant qui soufflait la veille s'était apaisé.

Le terrain qui s'étend sur plus de vingt kilomètres entre Tripoli et Zanzour est constitué par une plaine sablonneuse coupée de quelques dunes et complètement inhabitée, à l'exception des quelques cabanes qui s'abritent dans la petite oasis de Gargarech. La plaine est traversée dans sa longueur par une route, simple piste de caravane, où l'on enfoncé dans le sable épais. Passé l'oasis de Gargarech, pas un arbre ne s'élève sur le sol dénudé, rien ne rompt la monotonie de l'immense horizon, sauf quelque rocher hérissé de cactus, le pan de mur d'une ruine romaine ou le mur blanc d'un *fondouk*, sorte d'abri offert aux caravanes. La marche est extrêmement pénible dans le sable brûlant.

Les Turco-Arabs s'étaient fortifiés dans leurs positions devant l'oasis de Zanzour. Il a fallu prendre d'assaut leurs retranchements. Leur mouvement offensif sur Gargarech où se trouvait précisément le général Caneva, était d'une singulière hardiesse, car les Italiens ont construit là de fortes redoutes munies de pièces de fortresses. Ces deux actions simultanées, celle du général Camerana, commandant de la 1^{re} division, contre les positions qui dominent Zanzour, et la contre-attaque des Turco-Arabs contre Gargarech, sur les derrières de cette 1^{re} division, ont donné une grande ampleur à la bataille. Il faut noter que les Italiens ont occupé la position qui commande Zanzour, mais ils n'ont pas encore pénétré dans cette oasis.

L'agitation en Hongrie

A la Chambre hongroise des députés, les scènes de violence de ces jours derniers se sont reproduites aujourd'hui. Lorsque la police envahit la salle pour expulser les députés frappés d'exclusion, l'opposition, au milieu d'un vacarme effroyable, conspu le président, interpella même la comtesse Tisza qui, comme d'habitude, assistait à la séance.

MM. Justh, Polonvi et Fernbach résistants aux agents, ceux-ci les entraînaient de force hors de la salle.

Lorsque le président fit son entrée, à 11 h. 35, il fut acclamé par le parti gouvernemental, tandis que l'opposition recommença sa manœuvre habituelle. Quatre agents durent emporter le député Patt. Finalement, l'opposition quitta la salle et la séance put recommencer.

FEUILLETON DU NOUVELLISTE VALAISAN

23

Le Mariage de GABRIELLE par DANIEL LESUEUR

Quoi! pensa-t-elle, les choses en sont là! Maman y pense et la marquise en a parlé!... C'est donc bien vrai? Il pourrait songer à moi?... mon Dieu!...

— Chère maman, dit-elle en contenant so émotion, je te comprends très bien, je t'assure. Tu n'auras plus jamais à te plaindre de moi; je vais être si tranquille et si raisonnable que tu en seras étonnée. Et puis, si par hasard tu m'entends encore causer à tort et à travers, tu n'auras qu'à me faire un petit signe... comme cela, vois-tu? et je me tairai tout de suite, fussé-je au milieu d'un mot!

Mais cette idée de rester bouche bée sur un clin d'œil de sa mère parut tout à coup si plaisante à Gabrielle, qu'elle ne put

L'opposition travaille maintenant les populations rurales, cherchant à les exciter contre le gouvernement. Des meetings sont organisés dans de nombreuses circonscriptions. Les conseillers généraux de plusieurs comitats, celui de Pest entre autres, ont voté un blâme au gouvernement et adressé à la Chambre haute une pétition l'invitant à ne pas approuver les lois militaires récemment votées par la Chambre.

L'état du député Kovacs, qui tira sur le président Tisza, continue de s'améliorer.

Le comte Aponyi a donné sa démission de président du groupe hongrois de l'Union interparlementaire.

Il déclare, dans sa lettre de démission, qu'il a pris cette décision parce qu'il veut éviter à l'avenir tout contact avec le président de la Chambre des députés et avec le gouvernement.

Les socialistes ont tenu une assemblée populaire après laquelle ils se sont dispersés, pour se réunir de nouveau sur un autre endroit.

Des troubles graves s'en sont suivis. Un agent de police a été atteint d'un coup de revolver et un autre grièvement blessé à coup de bâton. Les vitres de la maison du président de la Municipalité ont été brisées.

La troupe dispersa enfin les manifestants. Le chef socialiste Kondor a été arrêté.

Eruption d'un volcan. — De New-York :

Une dépêche de Seward (Alaska) dit que le vapeur *Dora* est arrivé dimanche couvert de cendres.

L'équipage et les passagers ont vu l'éruption du Katmai dans les îles Aléoutiennes. Ils croient que plusieurs villages de pêcheurs, sur le détroit de Chélihof, ont été détruits, à la suite d'une terrible explosion de rochers.

Des cendres tombaient constamment sur le pays, obscurcissant le soleil. Bien que le vapeur fût à une distance de 70 milles du volcan, une obscurité complète régna durant quatre heures de l'après-midi, dans la journée de jeudi. Les cendres tombaient en couche épaisse sur le pont du navire, et les passagers souffrirent beaucoup en traversant cette atmosphère étouffante.

Enfermés dans un coffre-fort. — De Berlin :

Dans les bureaux de MM. Gaux, frères, grands négociants en beurre, se trouve un coffre-fort spacieux dans lequel on garde les livres de comptabilité. Un employé, Neumann, étant entré dans le coffre-fort avec un jeune apprenti, un de ses camarades, par plaisanterie, poussa la lourde porte et au même instant les deux jeunes gens se trouvèrent prisonniers dans le réduit en acier.

La situation était des plus critiques, car Neumann avait les clés du coffre-fort dans sa poche. Cet incident provoqua la plus vive émotion parmi le personnel; aussitôt, on téléphona au prochain poste d'incendie. Les pompiers arrivèrent avec le matériel nécessaire, mais c'est en vain qu'ils tentèrent de forcer la porte de la prison métallique. On commença par forer dans le métal une ouverture par laquelle on amena à l'intérieur du gaz oxygène. En même temps, une autre équipe perça un trou plus grand dans la paroi du coffre-fort

tenir son sérieux, et se mit à rire à la fin de sa phrase.

— Cela n'a pas de bon sens! dit la pauvre dame Duriez, qui sourit malgré elle. Voyons, Gabrielle, tu as dix-huit ans...

A ce moment, on frappa à la porte. — Pardon, madame, dit un valet de chambre, c'est la cuisinière qui attend les ordres de madame.

— Ah! bien, fit madame Duriez, qu'elle monte.

— Va, mère chérie, je te promets que je n'oublierai pas un mot de ce que tu m'as dit. Et Gabrielle après avoir embrassé sa mère courut au jardin, où elle eut la satisfaction de découvrir que sa monstrueuse rose Paul-Néron, la gloire de son parterre, avait enfin consenti à s'épanouir dans toute sa beauté.

Quelques semaines se passèrent, pendant lesquelles on vit plusieurs fois à Montreuil madame de Saint-Villiers et son neveu, tantôt séparément. A la suite d'une promenade au Bois, il arrivait à René de traverser le pont de Boulogne et de venir causer un moment avec madame Duriez et sa fille. Pourtant ses visites conservaient toujours un caractère officiel et cérémonieux.

Le capitaine Arnaud, au contraire, avait

et les prisonniers purent enfin passer la clé à leurs sauveteurs.

Un procès monstre.

Le juge A. T. Lawrence vient de voir s'ouvrir en son tribunal les débats d'un procès, monstre.

Il s'agit, en effet, de savoir si oui ou non le ministre des postes, télégraphes et téléphones, payera à la Compagnie nationale des téléphones la somme de 20,000,000 de livres sterling, soit environ 500,000,000 de francs.

Quelque formidable que paraisse ce chiffre, il n'en est pas moins vrai que la Compagnie nationale des téléphones l'exige de l'Etat, en vertu d'un contrat passé avec le ministre des P. T. T. pour le rachat de son exploitation.

Voici en quelques lignes l'origine de ce procès :

Le ministre des postes anglais accorda à la National Telephone Company une licence d'exploitation du téléphone pour une période de trente et un ans, qui vient d'expirer. Pendant ce temps, le ministère perçut une taxe de 10 p. cent sur les recettes générales, et de ce fait encaissa plusieurs millions de livres sterling.

Entre 1881 et 1892, la National Telephone Company absorba les autres compagnies, et en 1899 le revenu net de la compagnie était de 6.975.000 fr. Ce chiffre fut porté à 30.725.000 fr. en 1910-1911. Le revenu net de la dernière année dépassa 87.500.000 fr. La compagnie occupait alors 18.000 personnes.

Le ministère des postes ayant pris possession de tout le matériel et de toute l'installation de la National Telephone Company, qui lui rapportent un revenu brut de près de 100 millions de francs par an, le chiffre de 500 millions de francs exigé par la compagnie n'est donc pas exagéré.

Chacune des parties s'est assurée le concours des légistes les plus renommés, et les débats seront suivis avec un intérêt passionné.

Nouvelles Suisses

Parti conservateur catholique

Le comité du parti conservateur populaire suisse, réuni mardi après-midi au Casino, a élu comme président M. Wirz, député au Conseil des Etats et président de la droite de l'Assemblée fédérale, et comme vice-président M. Deschenaux, conseiller national de Fribourg.

Le groupe conservateur-catholique de l'Assemblée fédérale avait tenu la veille une séance pour discuter diverses questions fédérales, notamment celle de la création d'un tribunal administratif. M. Winiger, de Lucerne, a présenté un rapport. Aucune décision n'est intervenue, la réunion n'ayant eu que le caractère d'une consultation.

L'aviation militaire.

Divers orateurs présentèrent des observations, entre autres M. Naine, qui critique la loi sur l'assurance militaire.

M. Max de Diesbach (Fribourg) souligne le fait qu'il n'est pas question de l'aviation dans le rapport de gestion, et demande ce que le Conseil fédéral pense de la question.

M. Hoffmann, conseiller fédéral, ré-

pond que le département militaire s'est montré très réservé jusqu'à présent, mais ne perd pas de vue la question. Il est d'avis qu'il faut laisser les Etats voisins faire leurs expériences avant de consacrer des sommes importantes à l'aviation. Il met en garde contre les exagérations sur la valeur de la quatrième arme. Il appuie l'idée d'une collecte lancée par la Société suisse des officiers.

Les accidents de tir.

La société militaire du génie et la société de tir du Grütli allemand faisaient, dimanche, leur tir, au stand de la Pontaise, à Lausanne.

A la cible 28, M. Ernest Schweizer, cafetier à la Pontaise, avait terminé son tir et brûlé 40 cartouches; il avait placé son arme au râtelier, culasse ouverte, dit-il, et s'était éloigné.

Quand il revint un peu plus tard, il trouva son arme culasse fermée; il « assura » l'arme. Peu après — c'était vers 6 h. 10 — un jeune homme, nommé Hofer, Bernois, né en 1889, demanda à M. Schweizer si la détente de son fusil allait bien et ce disant il prit l'arme au râtelier et se mit à la manipuler en compagnie de M. Schweizer. Un coup partit. A ce moment, à la cible 24, tirait, couché, un membre de la Société du génie, M. Gustave Gencoud, serrurier, domicilié rue de l'Halle.

On le vit, subitement, rouler du tréteau sur lequel il était couché. Il avait été frappé par la balle tirée quatre cibles plus loin. Le projectile avait traversé les parois de bois, pénétré par derrière la tête de Gencoud; elle était ressortie par le sommet pour aller se perdre plus loin.

L'émoi fut grand. On s'empressa de donner des soins au blessé, que sa femme et ses deux enfants en promenade, attendaient à la porte du stand. On juge de leur douleur!

Il semblerait résulter de l'enquête que quelqu'un a dû se servir de l'arme de M. Schweizer pendant son absence, car on y a trouvé encore un chargeur avec cinq cartouche.

L'état du blessé qui a été transporté à l'hôpital paraît désespéré.

Hofer a été mis en état d'arrestation.

Réforme de l'administration fédérale.

La décision du Conseil fédéral concernant la réforme administrative peut être résumée comme suit :

La question de la réorganisation du Département politique est considérée comme indépendante de l'augmentation des compétences des chefs de service de l'administration fédérale.

Le Conseil fédéral remettra aux Chambres, le plus tôt possible, son message et ses propositions concernant la réorganisation du département politique. Il a prolongé « sine die » le délai qui avait été fixé aux départements pour présenter leurs propositions sur la question des compétences des chefs de service.

La conférence du Congo.

Dans sa séance de lundi matin, le Conseil fédéral a pris connaissance de la communication officielle de la légation suisse à Paris, suivant laquelle les gouvernements allemand et français ont l'intention de se réunir en conférence à Berne pour régler les questions de fron-

tière du Congo. Le Conseil fédéral a décidé de mettre à la disposition de la conférence la salle dite des conférences dans l'aile est du Palais fédéral, ainsi que le personnel de service.

Crise municipale.

Le Conseil d'Etat neuchâtelois s'est occupé lundi matin de la situation communale à La Chaux-de-Fonds. Considérant que la demande du Conseil général de faire procéder à de nouvelles élections n'avait aucun fondement légal, le Conseil d'Etat a chargé son président de rechercher avec les autorités communales de La Chaux-de-Fonds une solution amiable des difficultés actuelles.

La Région

Vandalisme.

Le personnel du chemin de fer électrique à crémaillère d'Aigle à Leysin a constaté lundi matin que l'on avait démonté ou faussé une ou plusieurs aiguilles, coupé les fils du téléphone, du télégraphe et de la sonnerie de service, et commis d'autres déprédations analogues. L'auteur de ces méfaits fut activement recherché. Les soupçons se portèrent sur un ancien gendarme, ancien employé de la compagnie, que ses agissements avaient fait renvoyer, que l'on avait vu monter dimanche soir après le premier train et qui n'était pas descendu. Amené devant le juge de paix et pressé de questions, l'homme finit par avouer. Il a été aussitôt incarcéré. Le même individu, soupçonné d'incendie au mois de mars dernier, a déposé à ce sujet contre le *Messageur des Alpes* une plainte en diffamation, actuellement pendante.

Nouvelles Locales

DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de Sion

Il est pris connaissance du plan définitif dressé par les C. F. F. concernant l'établissement du passage supérieur à Ste-Marguerite et la suppression des passages à niveau des Mayennets et de Ste-Marguerite, ainsi que du plan d'échange de terrains au même lieu, entre les C. F. F. et la commune. Ces plans sont approuvés et la convention y relative ratifiée à l'unanimité.

Sur le préavis de la commission des Travaux publics le Conseil adhère en principe à la demande de concession de chemin de fer Sion-Chamoson avec tramway en ville de Sion, présentée par MM. R. Evéquo, H. Muller et Charles de Torrenté, tout en formulant les réserves suivantes : a) l'échelle des tarifs pour le transport des voyageurs et marchandises en ville sera soumise au préalable au Conseil communal; b) l'utilisation du sol public dans la commune est accordé aux demandeurs de concession conformément à leur requête, aux mêmes conditions qu'aux concessionnaires du S. V. M. (voir séances du Conseil des 30 janvier et 13 février 1909) moyennant que ces derniers y donnent leur assentiment pour la partie du sol public dont ils ont obtenu la concession; c) le tracé du chemin de fer ne doit pas utiliser l'avenue de la gare qui est expressément et absolument exclue de la pré-

l'aimait, puis qu'il souhaitait de l'épouser. Ses manières vis-à-vis d'elle étaient graves et froides, il est vrai; il parlait à peine; mais cette réserve excessive était sans doute dictée par quelque loi du monde ignorée de la jeune fille. Pourtant, elle songeait à leur première rencontre, à cette vive sympathie qui était née entre eux dès qu'ils s'étaient parlé; ils l'avaient ressentie également, elle en était certaine, et ils se l'étaient exprimée, sans cependant avoir prononcé un seul mot différent des banalités de bon goût qui se débitent pendant un bal... Que s'était-il donc passé? et pourquoi ce délicieux moment n'était-il jamais revenu?

— A mesure que le temps s'écoula et que les visites de M. de Laverdie se multiplièrent, Gabrielle sentit un doute singulier envahir son cœur et le glacer.

— Serait-il possible, se demanda-t-elle, qu'on pût songer à faire d'une jeune fille sa femme et que cependant on ne l'aimât pas?... Mon père racontait l'autre jour l'histoire d'un homme qui s'est marié pour devenir riche; sa femme avait une dot immense, mais elle était laide et méchante; elle l'a rendu si malheureux qu'il s'est tiré un coup de revolver.

(A suivre).

sente autorisation dès la place de la gare à l'angle sud-ouest de la Planta.

Il est décidé à la même occasion de ne pas soumettre l'autorisation qui précède à la ratification de l'Assemblée primaire, celle-ci s'étant déjà prononcée affirmativement sur une autorisation similaire, accordée au S. V. M. et les conditions d'usage du sol public restant les mêmes.

Voulant faciliter une solution amiable du litige pendant entre la commune et le Dr de Cérenville concernant l'usage des eaux des Fontaines, le Conseil accepte comme base de transaction les propositions suivantes :

a) La commune captera les sources en question qu'elle utilisera pour ses services publics dans la Région du Pont de Bramois-Meragnenaz ; b) elle fait abandon au Dr de Cérenville en toute propriété d'une quantité d'eau égale à 15 l. par minute ; c) les abonnements de la commune ne seront accordés qu'au compteur ; d) le réservoir sera construit de façon à ce que le trop plein ne soit pas détourné de son cours actuel ; e) la commune renonce pour l'instant à l'usage de ce trop plein, tout en s'en réservant l'utilisation quand ses services publics l'exigeront ; f) tous les frais communs quelconques de captation, de canalisation, etc., seront supportés au prorata de la quantité d'eau minimum attribuée à chaque ayant droit. Les frais particuliers à l'un de ceux-ci lui incomberont en totalité.

— Il est décidé de desservir par un hydrant le hameau de la Crettaz ; M. l'avocat Leuzinger est chargé de passer la transaction avec le Dr de Cérenville.

— Les comptes de l'Ecole des apprenties jeunes filles pour 1911-12 ascendant à fr. 1889,35 sont approuvés.

— La pétition de propriétaires fonciers de la plaine d'Aproz demandant l'établissement d'une traversière au midi du Rhône pour y déverser les eaux de la Prinze est renvoyée pour examen et préavis à la commission des Travaux publics.

— Prenant connaissance du mémoire Troxler concernant la fermeture de son café à la gare pendant les offices divins, le Conseil estimant qu'il n'existe pas de motifs pour déroger à la loi, maintient purement et simplement sa décision du 28 octobre 1911 communiquée le 8 novembre.

— Il est fait abstraction de l'allocation d'une subvention en faveur de l'organisation d'une section de police à l'exposition nationale suisse à Berne en 1914.

— Délibérant sur la demande en dommages-intérêts formulée par Maurice Luisier pour un accident survenu à son enfant le 7 janvier 1910 à la rue du Château, le Conseil ne peut admettre cette réclamation, l'accident étant dû à la faute de l'enfant.

— Il est donné lecture de la communication faite par le Département des Travaux publics du canton que des études détaillées pour l'assainissement de la plaine du Rhône rière Sion allaient être entreprises incessamment par les soins de l'Etat.

Le Casino de Sion

Les bourgeois de Sion sont appelés, dimanche, à se prononcer sur un projet de vente du Casino.

On nous assure que la somme offerte est de 118.000 fr. en bloc et de 112.000, déduction faite d'une commission de 6000 francs que l'intermédiaire entend s'octroyer.

Cette vente serait-elle une bonne affaire pour Sion ?

Nous le contestons formellement. Le Casino possède une fort belle salle qui est très utile pour les assemblées de toutes sortes. A Lausanne, à Neuchâtel, à Vevey et dans toutes les villes un peu importantes, les Autorités se creusent la tête et creusent le budget pour arriver à construire une salle de réunion. Sion a la sienne. Il serait vraiment regrettable qu'elle s'en dessaisit en faveur d'une Société anonyme de Juifs.

La Bourgeoise de Sion se trouve dans une situation de fortune qui lui permet, certes, de garder ses bijoux, mais veut-elle vendre coûte que coûte, il nous semble qu'elle pourrait réserver ce bel établissement à tant de services publics qui cherchent à se loger.

Il y a un autre point qui a également son importance.

Que se propose-t-on d'établir à la place du Casino ?

De grands magasins-bazars qui porteront un préjudice considérable aux commerçants de la localité.

Que n'a-t-on pas écrit en faveur du commerce local ?

Le moment est propice pour lui prouver sa sympathie effective par des actes : c'est de repousser dimanche, le projet de vente nuisible à tous les intérêts.

Mouvement de notre Population

Les écoles primaires ont été fréquentées, en 1911, par 21,056 élèves, dont 10,733 garçons et 10,323 filles, dans 618 classes. Les traitements des instituteurs s'élèvent à 436,172 fr.

Il a été dressé 2071 procès verbaux pour contraventions aux lois et règlements, dont 3 seulement pour contravention à la loi sur l'absintie !

Il a été délivré 15,325 permis de séjour et 396 permis d'établissement.

Trois réintégrations de veuves italiennes et françaises ont été prononcées par le Conseil fédéral.

Les Offices de poursuites et faillites ont encaissé des créances pour une somme de 1,325,970 fr. en 1911. Il a été lancé 26,249 commandements de payer ; 58 faillites ont été prononcées.

Le notariat a été exercé par 103 notaires.

La profession de guide de montagne a été exercée par 325 personnes, dont 176 dans le seul district de Viège.

941 automobiles ont passé le col du Simplon et 71 ont passé à Morgins.

Le produit de la perception des taxes militaires a été de 68,641 fr., soit 3254 fr. de plus qu'en 1910.

Voici les chiffres des naissances, des décès et des mariages pour 1911 :

	Naissances	Décès	Mariages
Conches	111	131	18
Rarogne oriental	79	46	10
Brigue	320	209	52
Viège	318	171	46
Rarogne occidental	209	156	50
Loèche	277	195	50
Sierre	502	291	92
Hérens	204	165	36
Sion	317	213	73
Conthey	291	155	72
Entremont	237	169	52
Martigny	409	281	106
Saint-Maurice	183	153	35
Monthey	328	270	74
	3785	2605	766

Excédent des naissances: 1180.

La navigation fluviale

Voici quelques détails complémentaires sur l'assemblée générale de l'Association pour la navigation du Rhône au Rhin qui a eu lieu dimanche à Lausanne.

La séance à laquelle assistaient des délégués de toutes les sections ainsi que des représentants des autorités cantonales de Vaud, Genève, Fribourg, Valais, Soleure, à eu lieu à l'hôtel de ville, sous la présidence de M. J. Soullier, de Genève. M. Paul Balmer, avocat à Genève. M. J. Vallotton, avocat à Lausanne, et Maurice Delessert, ingénieur à Genève, comme scrutateurs.

L'assemblée a entendu un rapport de M. Soullier, au nom du comité central, sur l'activité de l'Association pendant la dernière année ; M. Camille Morel trésorier (Genève), a présenté les comptes, qui, sur le rapport de M. le Dr A. Steimann (Genève), ont été approuvés.

La cotisation a été maintenue à 5 fr. Le comité central a été dévolu à l'Association vaudoise, il sera présidé par M. Louis Deluz, ingénieur ; M. Autran, ingénieur à Genève en fait partie.

M. Jean Fornallaz a présenté un très intéressant rapport résumant les résultats actuels de l'enquête économique à laquelle l'Association fait procéder. Cette enquête sera continuée.

M. Savoie-Petitpierre a rapporté sur la question de l'organisation d'un service d'escabotage sur les lacs du Jura. Après discussion, à laquelle ont pris part MM. Lemaitre (Genève), Dr Rheinardt (Soleure) et J. Duplain (Neuchâtel), l'assemblée a décidé de poursuivre l'étude entreprise par la section neuchâteloise.

M. Autran a parlé ensuite de la création récente d'un comité franco-suisse de 17 membres pour l'amélioration de la navigation Lyon-Genève. MM. Autran,

Balmer, Fornallaz, Deluz, Romieux, et Schaeffer y représentent la Suisse. En quelques mois, l'organisation fort simple et dont on attend beaucoup a été réalisée.

M. Fornallaz a fait part du résultat encourageant de l'enquête économique sur l'importance probable du trafic par eau : pour 236 réponses parvenues, le total des marchandises transportables par eau est de 867.875 tonnes, dont 192.021 pour Genève. L'enquête démontre que la voie aquatique devient avantageuse dès 50 kilomètres sans transbordement, dès 70 à 100 kilomètres avec transbordement, l'économie qui peut atteindre le 50 %, permettra à certaines marchandises de pénétrer dans l'intérieur du pays malgré le trañsbordement et le transit sur rails. L'enquête montre encore que les C. F. F. ne doivent pas redouter la concurrence de la navigation fluviale, qui améliorera leur situation financière.

L'enquête sera continuée pour figurer à l'exposition nationale de 1914. Les autorités fédérales, cantonales et communales semblent bien disposées. Les associations industrielles, commerciales et agricoles doivent apporter aussi leur concours à ces études.

MM. Kyburz, conseiller d'Etat de Soleure et Maurer, ingénieur à Fribourg, ont fait espérer la prochaine création de groupements dans leurs cantons.

Au banquet qui a suivi à l'hôtel du Château à Onclay, des discours ont été prononcés par MM. J. Soullier, Niepce, président de la Chambre française de commerce de Genève ; Louis Deluz, Paul Etier, conseiller d'Etat de Vaud ; J. Kuntschen, conseiller d'Etat du Valais ; Cardinaux, conseiller d'Etat de Fribourg ; A. Maunoir, conseiller d'Etat de Genève ; Paul Maillefer, syndic de Lausanne ; Imcer-Schneider, conseiller administratif de la ville de Genève, Fornallaz, et H. Romieux, ancien conseiller d'Etat de Genève.

La vente de la Petite Fleur à la Journée catholique.

Nous devons dire un mot de remerciement bien sincère à toutes les aimables demoiselles de Sion qui ont vendu l'insigne de la Fête pendant la Journée catholique. Sans doute ces jeunes filles, pour qui le dévouement aux œuvres de la charité est une pieuse tradition de famille et un devoir très cher sont assez indifférentes aux louanges publiques ; mais la reconnaissance n'en est pas moins un devoir. Si la vente de la petite fleur a produit un bénéfice net, la jolie somme de 1200 fr. environ, c'est à ces demoiselles qu'on le doit. Elles devaient elles-mêmes orner les edelweiss du petit ruban jaune et blanc qui les encadrerait si agréablement. Et ce n'est pas un petit travail si l'on songe qu'il leur a fallu en quelques heures — les rubans n'étant arrivés qu'au dernier moment — confectionner 7 ou 8.000 petits nœuds et les adapter aux petites fleurs. Tous les participants à la Journée catholique ont pu juger de la délicatesse charmante et du dévouement que les aimables vendeuses apportaient dans l'accomplissement de leur « devoir », pendant la matinée surtout où la pluie était si cruellement importune. Mais la charité — qui donc l'ignore — ne connaît pas d'obstacles.

Nous apprenons que sur le produit de la vente des insignes, 400 fr. ont déjà été envoyés aux incendiés de Merdeson.

La mort de M. Gex-Fabry

On nous écrit : Le deuil causé par la mort de M. Gex-Fabry, ancien député et président, laisse une profonde impression de tristesse et de regrets dans toute la vallée d'Illeize. Doué d'un caractère énergique et compatissant, d'une volonté inébranlable, il fut le pilote qui conduisit la barque politique d'une main ferme, car il y a toujours quelques récits même sous l'onde la plus tranquille. Son labeur fut long et fécond. Aussi le Ciel, l'enleva-t-il après quelques heures de maladie lui épargnant les longues souffrances.

Que ce père soucieux et tendre, ce magistrat dévoué, immortalisé dans l'éternité par le Saint Viatique, reçoive là-haut la récompense de ses œuvres : l'incomparable paix de l'éternelle béatitude.

R. I. P.

La neutralité scolaire.

Le *Confédéré* nous pose une nouvelle question et nous demande s'il existe, dans la Constitution fédérale, un article qui garantisse la liberté de pensée et de croyance ?

Parfaitement.

Et puis ?

Est-ce que le personnel enseignant a été forcé d'assister à la Journée catholique ?

Y avait-il une sanction quelconque pour l'instituteur qui entendait rester chez lui ?

Là est le nœud du raisonnement.

Nous savons, d'ailleurs, que le personnel enseignant a été heureux, dans son patriotisme, de participer à une manifestation qui n'a été qu'un long chant d'amour en l'honneur du pays.

Franchise de port.

La franchise de port est accordée en faveur des incendiés de Merdeson près Grône (Valais), pour tous les dons jusqu'au poids de 5 kilos (y compris les envois d'espèces et les versements et paiements dans le service des chèques) qui leur seront adressés.

Cette franchise de port s'étend aux correspondances échangées avec la commission de secours.

Commissions parlementaires.

Au nombre des membres des Commissions du Conseil national et du Conseil des Etats pour les questions ferroviaires genevoises, nous relevons les noms de MM. Alexandre Seiler et Henri Roten.

Martigny.

A la suite des examens réglementaires, le Tribunal suprême du canton de Zurich vient de délivrer la patente d'avocat à notre compatriote, M. Pierre-Marie Mathey, licencié en droit à Martigny-Croix.

Nos compliments.

Tir de Salvan.

Voici les meilleurs résultats à chaque cible :

Cible Bonheur

1. Coquoz Elie, Salvan 100 p.
2. Fournier Henri 98 93 83
3. Fournier Adolphe 98 93 82
4. Jacquier Henri 98
5. Fournier Ernest 97

Cible Trient

1. Charton-Manzetti, St-Gingolph 403 p.
2. Andrey, Vernayaz 402
3. Blanc Gustave, Montreux 401
4. Lonfat Eugène, Finhaut 396
5. Corboz Paul, Sion 391

Cible Salvan

1. Charton-Manzetti 265
2. Maquelin Ed., St-Maurice 100
3. Mottier Ernest, Vernayaz 245
4. Revaz Arthur, Salvan 97
5. Andrey, Vernayaz 225

Cible Société

1. Fournier Joseph, Salvan 96 p.
2. Coquoz Maurice 95
3. Derivaz Joseph 94
4. Fournier César 94
5. Décaillet Eugène 93

Concours de groupes

1. Vouvy
2. Salvan « Les Jeunes ».

Décisions du Conseil d'Etat

Arts et Métiers.

M. le Chef du Département de l'Instruction publique est délégué à l'assemblée ordinaire annuelle de l'Union suisse des Arts et Métiers qui aura lieu à Weinfelden le 23 juin courant.

Inspecteur de vignoble.

M. Eug.-Delaloye, à Ardon, est nommé inspecteur du vignoble en remplacement de M. Emmanuel Delaloye, démissionnaire.

Bétail vaudois.

Il est porté un arrêté concernant la levée de la quarantaine contre le bétail vaudois.

Pour Massongex.

La commune de Massongex est autorisée à contracter un emprunt de 33.000 francs auprès de la Caisse hypothécaire et d'épargne, en vue de l'établissement d'une conduite d'eau potable, des hydrants et égouts, et la bourgeoisie est autorisée à affecter en garantie hypothécaire les hauts communaux, « Les

Djeux » et les portions cultivées, lies d'en haut.

Route de Morgins.

Le Conseil d'Etat décide de modifier l'art. 3 du règlement du 14 juillet 1911 concernant la circulation des automobiles sur la route de Morgins en ce sens que la route sera ouverte les lundi, jeudi, samedi et dimanche.

Gazette de la Campagne

SITUATION. — Au point de vue des travaux de la saison la semaine dernière a été déplorable. En ce qui concerne les cultures elles-mêmes, l'humidité apportée par les pluies intermittentes ne peut que leur être favorable à condition que la température redevienne plus normale.

La floraison des blés se fait actuellement, celle de la vigne retardée jusqu'ici, va se faire incessamment et on a grand besoin pour cela de chaleur et de beau temps.

Les nouvelles des récoltes à l'étranger continuent à être satisfaisantes dans l'ensemble.

Journées d'ouvrières. — On nous demande de divers côtés d'indiquer le prix des journées de femmes qui ne figurent plus dans notre mercurielle. Les tacheuses se font rares et les femmes qui viennent pour la saison des effeuilles chez les propriétaires et fermiers, travaillent à la journée. Pour les quinze premiers jours, les embauches se sont faites à Genève entre le prix minimum de 3 fr. et le maximum de 3 fr. 50. La troisième semaine, soit dimanche dernier, elles ont encore eu 3 fr. 50 et même 4 fr.

BLES ET FARINES. — Les cours n'ont pas en général subi de variation sensible durant la dernière semaine. Les marchés américains ont enregistré cependant une baisse qui a payé les blés étrangers de 22 à 23 fr. les 100 kilos.

LAIT ET PRODUITS LAITIERS. — L'exportation des fromages à pâte ferme a été plus forte pendant le mois d'avril que pendant le même mois de l'année dernière ; l'augmentation est d'environ 500 quintaux ; elle a eu surtout pour destination l'Autriche-Hongrie, les Etats-Unis et l'Allemagne.

Un journal industriel de Zurich pose la question de savoir s'il ne conviendrait pas d'interdire l'exportation du lait et des produits laitiers et de supprimer la subvention à l'agriculture.

De son côté l'*Epicier suisse*, nous communique un article publié dans son dernier numéro et montrant l'action de la laiterie coopérative de la Chaux-de-Fonds sur le prix du lait, action qui s'est traduite par une économie de 150.000 fr. en faveur des consommateurs qui ont été ainsi mis à l'abri d'une « hausse injustifiée » du prix du lait !!!

Aux producteurs à ouvrir l'œil et à défendre énergiquement leurs intérêts.

NÉURALGIE MIGRAINE, INSOMNIE.
 Seul REMÈDE SOUVERAIN KEFOL
 Boîte (10 pastilles) 1.50. Ch. Burzler, pl. Genève
 Toutes Pharmacies. Nulgerie KEFOL

Une chaîne de montre en or massif

constitue pour dames et messieurs un cadeau de valeur durable. Notre nouveau catalogue 1912 (env. 1500 dessins phot.) que nous envoyons gratis et franco sur demande, en contient un grand choix : également chaînes plaquées or et argent à des prix fort avantageux.

1361.
 E. LEICHT-MAYER & Cie., Lucerne, KURPLATZ N° 17.

Mères de famille et Ménagères

qui êtes soucieuses de procurer toujours une alimentation rationnelle et naturelle, servez sur la table du Café de Malt Kneipp-Kath-reiner au lieu de café d'importation.

Widmann & Cie
FABRIQUE DE MEUBLES

(près de l'église prot.) **Sion** (près de l'église prot.)
Ameublements complets d'hôtels, pensions, villas, restaurants, etc.
Grand choix de mobilier de chambre à coucher, salon, chambre à manger.
Glaces, tapis, rideaux, chaises de Vienne, coutil, crin animal et végétal. 1168
Marchandise de choix. — Prix avantageux.

Torrent Frères, Sion

MACHINES AGRICOLES ET VINICOLES
Pr essoirs hydrauliques et américains, Broyeurs, Charrues Herses, Concasseurs, Faucheuses, Faneuses, Hache-Paille Pompes à purin, Coupe-racine, Rateaux (à chev. et à bras)
Dépôt de machines: Avenue du Midi 141



Voulez-vous une bonne montre un bon régulateur un réveil ?

BIJOUTERIE en tous genres
Alliance - Lunetterie

Vente directe du fabricant au consommateur. 1459

Tout le monde est bien servi.

Horlogerie **L. Wuilleumier**

Martigny-Ville. Place Centrale
Réparations promptes et soignées

Les Maladies de la Femme



Pendant trente ou quarante années, c'est-à-dire pendant la plus belle partie de la vie humaine, le destin de la Femme est de souffrir et de craindre pour ses jours. 1265

En effet, la puberté ouvre chez la Jeune Fille l'ère des AFFECTIONS LYMPHATIQUES: anémie, pâles couleurs, aménorrhée, pertes blanches, etc. Plus tard, chez la Femme, surviennent les affections de l'Utérus, Hémorragies, Ulcérations, Métrites aiguës et chroniques, Fibromes, Ovarite, Salpingite, Suites de Couches, Varices, Phlébites, avec tout le cortège de maux d'estomac, crampes, aigreurs, migraines, idées noires.

Le RETOUR D'AGE s'accomplit ensuite, entraînant avec lui une suite de misères: Affections nerveuses, Vertiges, Etourdissements, Constipation, Pertes utérines, Tumeurs, etc.

A la JEUNE FILLE, à la FEMME, à la MERE, il faut dire et redire: Tous vos maux ont une cause commune: Les TROUBLES de la CIRCULATION du SANG. C'est donc sur la circulation du sang qu'il faut agir. Vous avez sous la main un remède unique au monde, la

JOUVENCE DE L'ABBE SOURY exclusivement composée de plantes sans aucun poison ni produits chimiques.

La JOUVENCE de l'Abbé SOURY, c'est le régulateur idéal de la circulation sanguine, et toute Femme soucieuse de prévenir, de soulager et de guérir les maux inhérents à son sexe, doit en faire usage à intervalles réguliers. La JOUVENCE de l'Abbé SOURY est faite exprès pour guérir les maladies intérieures de la Femme, et elle a à son actif des milliers de guérisons. 1261

La boîte, 3 fr. 50 dans toutes Pharmacies, 4 fr. 10 francs gare. Les trois Boîtes 10 fr. 50 franco gare contre mandat-poste, adressé Pharmacie Mag. DUMONTIER, à Rouen.
Notice contenant renseignements, gratis.)

C'EST ABSOLUMENT

au tarif même des journaux sans exception et sans aucun frais supplémentaire

QUE L'AGENCE DE PUBLICITÉ

HAASENSTEIN & VOGLER

compte les annonces qui lui sont confiées

En passant par son entremise vous réalisez même une économie de port, de temps et de travail et, par conséquent, d'argent.

C'est donc dans votre intérêt que vous pouvez remettre à cette maison, qui a

600 Succursales et Agences

des annonces pour les publications de tous pays. Un seul manuscrit suffit. Elle fournit gratuitement sur demande, tous renseignements, conseils et devis. 1420

PIANOS

de location, d'occasion électriques

Grand choix
Maison EMCH
19 Avenue du Kursaal, MONTREUX
Catalogue gratis sur demande 331

Les annonces pour
L'ECHO DES ALPES

organe mensuel du

CLUB ALPIN SUISSE

pour les Sections de langue française

sont reçues exclusivement par

L'AGENCE DE PUBLICITÉ

HAASENSTEIN & VOGLER
Lausanne

et ses succursales

-- Spécimens et devis gratuitement -- 13

N'oubliez pas que des milliers d'yeux lisent les annonces du Nouvelliste



NICOLLIER & CIE
VEVEY
FERS, TOLES, OUFÈLS,
Poutrelles 139'
CANALISATIONS.

Toles plombées et galvanisées.
Toles ondulées pour Toitures.

Offres & Demandes de Places

On cherche de suite une fille forte comme fille de cuisine dans un petit hôtel. Bon gage et bons traitements. S'adresser au journal. 331

On demande une jeune fille pour faire un ménage soigné, connaissant un peu la cuisine. 891
S'adr. à M. Ch. PFEUTI charcutier Morges (Vaud.)

On demande de suite une bonne sommière parlant si possible l'italien, ainsi qu'une

femme de chambre pour un hôtel-buffet de gare. S'adresser au journal sous No 330. 330

Jeune homme de 16 à 18 ans, catholique, connaissant un peu les travaux de campagne et désireux d'apprendre l'allemand, trouverait bonne place dans une famille catholique à la campagne.
S'adr. à M. JEAN MUELBACH Vebändler à TEGELFELDEN (Argovie). 887

ON RECHERCHE actuellement en Suisse, propriétés ville et campag. de rapport ou d'agrément, villas ou pouvant convenir pour maisons de santé ou hôtels. OFFRE GRATUITE sera faite par retour du courrier à toute demande sérieuse. CAPITAUX pour sociétés, commerce et industrie, associé, command., prêts hypoth. 889
Etude mobilière et immobilière, 29, Boulevard Magenta, PARIS. (33^{me} année.)

Boucherie LEHMANN
Lausanne
Baisse sur le bouilli. 874
Expédie poitrine mouton, bœuf à bouillir à 70 cts la livre. Graisse à 55 cts la livre.

MA VIEILLE
expérience m'apprend que le meilleur savon connu contre les taches de rousseur et pr rendre la peau délicate et souple le teint pur et blanc est le vrai
Savon au Lait de Lis
Bergmann
Marque: Deux mineurs
Pain 80 ct. Comme remède sans rival contre les peaux rudes et sèches et pour les teints sensibiles est à recommander La Crème au lait de Lis DADA en tube à 80 ct chez: Ch. de Siebenthal, Coiffeur St-Maurice. 1417
E. Delacoste, pharm. Monthey

Le Dépuratif Végétal
du Dr Henri

La lessive du sang
Malades qui souffrez de l'estomac, des intestins, de furoncles, migraines, eczémas, constipations, chaleurs subites, darts, clous, etc. sachez bien que la source de tout cela est dans votre sang, qui charrie des toxines et impurités, source de toutes vos douleurs. Uniquement avec des plantes fraîches, le Dr Henri a réalisé le remède merveilleux, qui lave votre sang comme un filtre clarifie un vin trouble.

Les chaleurs qui viennent vont accentuer vos maux. Prenez donc vos précautions pour affronter l'été si dangereux pour votre genre de souffrances, avec un organisme revivifié, et vous bénirez ensuite le DEPURATIF HENRI

Le flacon fr. 1.25, 6 flacons 6.50. Dépôts, Monthey: pharmacie Delacoste; St-Maurice: pharm. Rey; Martigny: pharm. Zimmermann; Sion: pharm. Burgener. — Dépôt Central pour la Suisse DOCTEUR A. TISSIERES, VEVEY. 881

A vendre jolii
appareil à gaz

bon marché. S'adres. à Mme Meyer, chez M. Morren, char-ron, Martigny-Bg. 332

Pour cause de décès
est à remettre le
MAGASIN

de chaussures
Gueux-Joris, à Martigny-Ville (en face de l'église.) A louer également une grande écurie avec place, à proximité d'un abreuvoir et au centre de la localité. Adresser les offres à M. Vallotton Othmar, Greffier Municipal, Martigny-Ville. 892

TACHES de ROUSSEUR disparaissent rapidement par l'emploi du lait antéphélique; en flacons de fr. 2.50 et 1.50 chez MM. JAMBÉ, ph., Châtel-St-Denis; dans les Pharmacies et chez les Coiffeurs-parfumeurs. 242

Persil

lave automatiquement et sans peine

C'est la meilleure lessive automatique!
Essayer c'est l'adopter!
Ne se vend qu'en paquets originels.
JAMAIS OUVERT
HENKEL & CIE, S.A.
Seuls fabricants, ainsi que de la
Soudé à blanchir "Henco"

Accords de Pianos
Vente, échange, location
Harmoniums des 1^{re} marques
H. HALLENBARTER, SION.

Fabrique de meubles REICHENBACH, frères, S. A. SION
Magasins à l'Avenue de la Gare

Ameublements complets de tous styles.
Chambres à coucher. Salons. Bureaux. Linoléums. Tapis. Couvertures. Plumes. Glaces, etc.
Literie complète.
Installation d'hôtels, pensions, villas, etc. 1423
Devis sur demande. Références (nombreuses).

VINS

Commerce des vins en gros
Maison **A. ROSSA, Martigny, Valais**
Importations directes et exportations
Excellent vins rouges et blancs garantis et prouvés naturels, appréciés par une nombreuse clientèle.

Fournisseur des Collèges, Pensionnats, Coopératives, Hôtels, Restaurants, Cafés et particuliers
Vins Italiens, Français et Valaisans
— PRIX AVANTAGEUX —
NB. Les expéditions par wagon complet peuvent se faire par le producteur.

MAISON DE TOUTE CONFIANCE
Se recommande: 1160
A. ROSSA, Martigny (Gare)
Dépôt succursale: Avenue de la Gare, maison du Dr Brocard

A louer pour la saison d'été un
grand chalet-restaurant

sur la route de Champex avec prés, jardin, champs et bois. Propriété d'agrément et de rapport.
Site magnifique, altitude 1100 m.
S'adresser à A. SAUTHIER-CROPT, Martigny. 328

Salon de Coiffure p. Dames

J'ai l'avantage d'aviser les dames et demoiselles que je viens d'ouvrir à Monthey, maison Trossel, un salon de coiffure pour dames et articles de par'umerie.
Lavage de tête, Schampouing. Installation moderne.
M^{me} Pfefflerlé.

VERRERIES
de St-PREX et SEMSALES réunies

Bombonnes nues et clissées de 5 à 50 litres.
BOCAUX A MIEL
BOCAUX pour CONSERVES, fermeture hermétique. Litres et bouteilles en tous genres, en verre vert et mi-blanc, bouteilles à bière, etc. aux meilleures conditions. 1476
Prière d'adresser les demandes à St-PREX, ou à SEMSALES. Pour particuliers à solder un certain nombre de bouteilles. 1456

ORNEMENTS D'EGLISES

St-MAURICE

S'adresser à l'Œuvre St-Augustin,

St-MAURICE